

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »
Réunion du 24 Novembre 2021**

A - VIE QUOTIDIENNE

Notre référence : CQ 286 – 23 septembre 2021

NVGO1/09/21 : Les **Camping-cars** sont en augmentation de 20% cette année, et quoi qu'on en dise, ils participent au développement économique des communes qu'ils traversent. Malheureusement ils ont de plus en plus de difficultés à trouver une aire de stationnement.

Il y a cependant au moins deux terrains sur Agde qui pourraient être mis à leur disposition :

Le premier qui va de Notre Dame au chemin de la Chevrette avait été ouvert pour servir de navette aux automobilistes qui pouvaient laisser leur véhicule et emprunter une navette gratuite qui les amenait en bord de mer ? Cette initiative n'ayant pas trouvé le succès escompté a été abandonné, et le terrain inutilisé. Le deuxième est le terrain inondable appartenant au département qui se trouve face à la Criée Il suffirait d'amener l'eau courante et permettre la vidange des eaux usées. D'après les campings caristes qui nous ont contactés, il existe des sociétés qui se chargent gratuitement de ces aménagements. Peut-on retenir ces suggestions ?

Réponse :

Le terrain de notre Dame qui est en zone rouge du PLU avait été envisagé dans l'offre des aires camping-cars mais refusé par la DDTM car une aire de camping-cars est considérée comme un espace dit « à sommeil » ; la réglementation des zones rouges interdit ces aménagements.

Il en est de même pour le terrain de la criée ; de plus ce terrain n'est pas en gestion communale.

NVG02/09/21 : Les trottoirs de **l'Avenue Saint Vincent** sont dans un état lamentable. Il est difficile, compte tenu de la déformation du bitume, de circuler avec une poussette d'enfant ou dans un fauteuil roulant.

Réponse :

Un projet de réaménagement de l'avenue est à l'étude. Des réparations de trottoirs seront réalisées dans l'attente des travaux généraux de l'avenue.

NVG03/09/21 : **Chemin de l'Agenuillade** : La voie douce qui longe le camping est déformée et quatre bordures sont sur la chaussée.

Réponse :

Une visite sur place est prévue pour programmer une réparation.

NVG04/09/21 : Avenue François Mas : An niveau du N° 38, sur le trottoir un arbre penche sur la route et au passage les camions arrachent des branches qui tombent sur la route. Il faudrait couper cet arbre d'autant plus que les trottoirs étant étroits les handicapés en fauteuil roulant sont obligés de rouler sur la route. De plus au niveau du 36 et du 40 les arbres ont été coupés mais leurs emplacements n'ont pas été rebouchés et des passants sont tombés dedans. En cas d'accident grave la responsabilité de la Mairie ne serait-elle pas engagée ?

Réponse :

Une taille des arbres sera effectuée et les plantations des arbres manquant sont prévues début décembre.

NVG05/09/21 / : Aire du Lavandin : Il y a 2 ou 3 ans un projet de parking au niveau du terrain de pétanque du Lavandin nous avait été présenté. A ce jour rien n'a été réalisé, mais les responsables du terrain de pétanque ont installé des panneaux indiquant « PARKING DE LA PETANQUE » qui semble réserver ce terrain aux seuls pétanqueurs, qui en fait ne l'utilisent pas car il est recouvert d'herbes folles. Le Grau manquant de places de parking, à quand la réalisation d'un vrai parking ouvert à tous à cet endroit ?

Réponse :

- Ce terrain municipal a été annexé pour partie au bénéfice de l'association des boulistes. La partie restante de ce foncier devait être exploitée préférentiellement par les boulistes pour éviter le stationnement anarchique autour de l'aire du Lavandin. A ce jour rien n'empêche les administrés de se garer sur cet espace. A noter, que ce terrain est en zone rouge du PLU et nécessiterait un aménagement particulier eu égard aux obligations règlementaires.

NVG06/09/21 : Chemin de la Fenouillère : En réponse à notre doléance G09/05/21, il nous avait été répondu que la ville d'Agde ; la communauté de l'agglomération et le SICTOM allaient durcir les règles sur les dépôts et contrevenants. Nous insistons pour que des mesures efficaces soient appliquées.

Réponse :

Un exposé sera fait en deuxième partie sur le fonctionnement de la collecte des encombrants.

NVG07/09/21 : Carrefour Charrue- Roselière. : Pour élargir le chemin de la Charrue pourrait-on supprimer les J 11 devant le N° 35 et le talus de la parcelle N° 318 ceci afin de faciliter la circulation des piétons nombreux sur le circuit Camping-plage.et les protéger.

Réponse :

Un travail sur l'élargissement va être réalisé avec le déplacement du poteau.

NVG08/09/21 : Rue des jardins de la mer : Au niveau du 24 bis un réseau de racines de trois pins situés chez le riverain rend la circulation très dangereuse.



Réponse :

M Bentajou, élu à la vie quotidienne, et les services techniques préparent une opération de sensibilisation.

NVG10/09/21 : Le 16 décembre 2020 par notre doléance ref. G02/11/20 nous indiquions la présence de racines affleurantes au niveau du carrefour **Jacques Romance- Grand foc**. Vous nous aviez annoncé un traitement des racines ...qui n'a toujours pas été réalisé 9 mois après

Réponse :

Des travaux sont programmés en début d'année 2022.

NVG11/09/21 : Les **containers** qui reçoivent les bouteilles sont très souvent entourés de débris de verre et autres détritux. Cela est certes dû au manque de civisme de certains, mais il faudrait prévoir un nettoyage plus fréquent des abords.

Réponse :

Une opération de nettoyage des contenants à verre et de tous les débris qui se situent autour est prévue sur tout le territoire d'Agde.

Un accent a été mis dans le cadre du nouveau marché de collecte 2022 pour que le pied de ces contenants soit de façon systématique balayé après la collecte

NVG12/09/21 : A l'entrée de la plage N° 23 (**devant le Voilis**) le pédiluve a été amélioré par rapport à l'an dernier mais on peut l'améliorer encore pour éviter que les personnes qui se rincent les pieds ne gênent ni l'entrée ni la sortie de la plage.

Réponse :

Le déplacement de ce rince-pieds nécessite la réalisation de travaux pour modifier l'alimentation, des travaux pour améliorer l'évacuation des eaux sont à réaliser ce qui devrait permettre de fluidifier la circulation des piétons.

NVG13/09/21 : Le poisson pour les plastiques sur la plage est une excellente idée mais les poubelles sont toujours débordantes aux abords de la plage (les cartons de pizza ne rentrent pas dans les poubelles), ne pourrait-on envisager, en saison, des containers **sur les parkings "Voilis" et "Ondines"** pour les déchets des pique-niques sur le sable.

Réponse :

Ces parkings sont déjà équipés de structures enterrées pour les ordures ménagères de forte capacité et collectées 7/7j en juillet et en aout.

NVG14/09/21 : Pour effectuer une promenade dans **les Verdisses** à partir du quai Théophile Cornu par le sentier marqué d'une croix, il est indiqué 3 itinéraires possibles mais :

- il n'y a pas de plan de ces circuits sur le panneau
- il n'y a aucune indication de chemin à suivre pendant le parcours
- nous n'avons pu faire de circuit, car arrivés au sentier entouré nous avons fait demi-tour vu l'état de saleté repoussante de ce sentier (et ce ne sont pas des crottes de chien - nous en avons vu très peu sur notre chemin, grâce à la vigilance des riverains) nous sommes donc retourné sur nos pas en empruntant le chemin des quads sur le territoire de Vias, car le sentier sur le côté Agde n'a pas été fauché depuis une éternité, rappelons que la Tamarissière est un endroit sauvage et agréable, qu'elle est sur le territoire d'Agde et qu'elle mérite d'être entretenue comme il faut et que les beautés des étangs des Verdisses doivent être accessible à tout le monde,

Réponse :

Les boucles ont été créées dans le cadre du programme d'action du PAEN.

Trois boucles labélisée FFRP permettent de découvrir les verdisses :

- "le circuit des canaux" 2,5 km
- "le clôt de Vias" 2,5 km
- "le tour des verdisses" 12,5 km

Les plans sont disponibles sur le site de la FFRP, dans le Topoguide l'Hérault à pied et à l'office de tourisme.

Les départs des 3 randonnées sont différents (1 parking et 1 panneau de départ) ensuite le tracé répond aux codes de balisage de la FFRP. En cas de problème de balisage ou de propreté le promeneur à la possibilité de signaler le problème sur l'application suricat (<https://sentinelles.sportsdenature.fr/>).

SURICATE

sentinelles.sportsdenature.fr

Soyez acteur de la qualité vos sites de pratiques ! Suricate permet de signaler les problèmes que vous rencontrez quand vous pratiquez. Une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou d'autres pratiquants... Remplissez le formulaire, localisez le problème et envoyez. Votre signalement sera traité par des fédérations sportives de nature, des Départements et des services de l'État en lien avec le Pôle ressources national des sports de nature du ministère chargé des sports.

Itinéraire commun avec le PR Le tour des Verdisses jusqu'à 2

- 1 Du parking (P), partir le long du canal du Midi (C) sur la route puis la piste. Dépasser la bâtisse du Grand Rudal, marcher 300m et passer sous la double voie (V) séparation avec le PR Le tour des Verdisses.
- 2 Virer immédiatement à droite, faire 50m puis repasser sous la double voie et suivre un chemin boisé afin d'atteindre une route goudronnée. Au carrefour, prendre la piste à droite. La suivre sur 900m jusqu'à la route. Emprunter la route à droite, passer le pont puis virer à gauche sur une piste. Marcher 250m et parvenir à un carrefour (A) à gauche PR Le Clôt de Vias.
- 3 Tourner à droite en balcon sur les champs et les roudines. Au croisement, poursuivre en face sur 400m. Rallier la route, passer le pont et virer à gauche sur la piste bordant un large canal (Z) zone humide, merci de la préserver). Suivre cette piste sur 800m jusqu'à l'intersection (A) à gauche PR Le Clôt de Vias.
- 4 Bifurquer à droite, et remonter sur 1 km en direction du canal du Midi jusqu'au parking.



Trouveras-tu, pendant la balade, un ouvrage d'art bien particulier ?
Ville, pars à l'aventure !

DESTINATION TOURISTIQUE
PAYS DE THAU ET DE PEZENAS



- Les Oeillettes - Vias, depuis l'autoroute A9, échangeur "Agde" par les D612A, D612, D137, stade Gaby Castell et chemin des Oeillettes.
- (GPS : N 43°18'10.2" E 003°25'49.6") parking à gauche après le pont.



Sur le territoire des communes de : **VIAS, ARDE**

- Office de Tourisme de Vias
04 67 21 78 25, www.ot-vias.com
- Office de Tourisme Agde - Le Cap d'Agde
04 67 01 04 04, www.capdage.com
- Mairie de Vias
04 67 21 66 65, www.ville-vias.fr
- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault
04 67 67 41 15, <http://www.ffrandonnee34.fr>
Antenne de Béziers : 06 95 67 62 43



Itinéraire aménagé par les communes de Vias et d'Agde, avec l'appui technique du Comité FFRandonnée34 et le soutien du Conseil Départemental de l'Hérault. Le nom Fiche balade Hérault® est une marque déposée ; nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Hérault.

Le circuit des canaux
Vias - Les Oeillettes
PAYS DE THAU ET DE PEZENAS

Fiche balade
Hérault®
le Languedoc

5 km

FACILE
2h



- 1 Du parking (P) suivre la piste longeant le camping et cheminer le long des bunkers (B). Monter dans la pinède et passer à proximité d'un château d'eau. Suivre la piste pour parvenir à l'étang.

> Possibilité d'afficher un circuit court : 3 kms (45min). Bifurquer à droite et suivre le sentier le long de l'étang. À la route, prendre à droite en direction de la Tamarissière. Virer à droite rue Vincent Brignoles et rallier le parking.

- 2 À gauche, suivre l'étang par un sentier puis une piste et rallier un cours d'eau. Cheminer à droite sur 300m et passer un pont. (A) à gauche, PR Le circuit des canaux et PR Le tour des Verdisses.
- 3 Tourner à droite et suivre le canal sur 800m (Z) zone humide merci de la préserver). À la route, traverser le pont, et dans le coude, prendre le deuxième chemin à droite situé entre deux roudines (A) petits canaux). Continuer en balcon jusqu'à la piste (A) à gauche, PR Le circuit des canaux).
- 4 Poursuivre en face en longeant les vignes puis un ranch et atteindre une route. La traverser (A : prudence) et longer à droite le Flauve Hérault sur 1.5 km. Virer à droite rue Vincent Brignoles et rallier le parking.



Trouveras-tu le bâtiment, vestige du passé, à voir pendant le parcours ?
Ville, pars à l'aventure !

DESTINATION TOURISTIQUE
PAYS DE THAU ET DE PEZENAS



- La Tamarissière - Agde, depuis l'autoroute A9, échangeur "Agde" par les D612A, D612 et D32E12.
- (GPS : N 43°17'08.5" E 003°26'30.3") rue Vincent Brignoles.



Sur le territoire des communes de : **ARDE, VIAS**

- Office de Tourisme Agde - Le Cap d'Agde
04 67 01 04 04, www.capdage.com
- Office de Tourisme de Vias
04 67 21 78 25, www.ot-vias.com
- Mairie d'Agde
04 67 94 60 00, www.ville-agde.fr
- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault
04 67 67 41 15 - <http://www.ffrandonnee34.fr>
Antenne de Béziers : 06 95 67 62 43



Itinéraire aménagé par les communes d'Agde et de Vias, avec l'appui technique du Comité FFRandonnée34 et le soutien du Conseil Départemental de l'Hérault. Le nom Fiche balade Hérault® est une marque déposée ; nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Hérault.

Le Clôt de Vias
Agde - La Tamarissière
PAYS DE THAU ET DE PEZENAS

Fiche balade
Hérault®
le Languedoc

5,5 km

FACILE
2h





> Du parking (P) du Moulin des Evêques, rejoindre le départ de l'itinéraire en longeant l'Hérault, et en empruntant le pont à droite.

- 1 De l'entrée de Belle-Ile, traverser en face par les passages piétons et cheminer le long du fleuve Hérault sur le quai du Commandant-Ravaille sur environ 800 m (P) sur l'autre rive, vue sur la cathédrale Saint-Etienne). Suivre la promenade, route de la Tamarissière, sur environ 2 km, en passant sous la double voie.
- 2 A l'intersection, longer le carrefour (à droite, PR Le Clôt de Vias). Continuer le long du quai Théophile-Cornu jusqu'à la Tamarissière (P) vue sur l'embouchure de l'Hérault.
- 3 Tourner à droite rue Vincent Brignoles, descendre dans le parking et le traverser. Au bout, suivre la piste longeant le camping et les bunkers (P). Traverser la pinède, passer le château d'eau et parvenir à un carrefour. A gauche, suivre l'étang par un sentier, puis une piste et rallier un cours d'eau. Cheminer à droite sur environ 300 m et passer un pont (à droite PR Le Clôt de Vias).
- 4 Continuer tout droit et remonter sur 1 km en direction du canal du Midi. Partir à droite le long de celui-ci par la route, puis la piste. Dépasser la balsa du Grand Ruisseau, passer sous la double voie et marcher environ 800 m. Passer sous la route, puis la voie ferrée et, 500 m plus loin, sous le pont. Cheminer encore 1,5 km et parvenir au port. Remonter jusqu'à la route.
- 5 Traverser au passage piéton (A) et rallier le pont afin d'admirer l'écluse ronde (P). Revenir sur ses pas, puis tourner à gauche sur l'écluse-pont. Venir à droite puis tout droit sur environ 200 m le long du canal. Avant la voie ferrée, monter le sentier à gauche et longer le chemin de fer sur encore 200 m.
- 6 Traverser le tunnel et pénétrer dans le parc de Belle-Ile (P) château de Laurens). Cheminer en balcon sur l'Hérault, enjamber la passerelle et rejoindre le point de départ.

Dépaysement assuré tout au long de cette randonnée faisant le tour des Verdisses l'Profitez, au départ d'Agde, d'un itinéraire longeant le fleuve Hérault, la Méditerranée et d'un parcours plus intimiste suivant le canal du Midi et son patrimoine exceptionnel.

DESTINATION TOURISTIQUE



- Agde, à 12,5 km au sud-est de l'A9 (sortie n° 34), par les D 612A, D 612, puis direction « Agde-centre ».
- (GPS : N 43°18'57.5" - E 3°28'21.2") Parking du Moulin des Evêques ou (P) N 43°18'55.9" - E 003°28'07.2" le long de l'avenue Pitet.



Sur le territoire des communes de : **Agde, Vias**

- Office de Tourisme Agde / le cap d'Agde
04 67 01 04 04, www.capd'agde.com
- Office de Tourisme de Vias
04 67 21 79 25, www.ot-vias.com
- Mairie d'Agde
04 67 94 60 00, www.ville-agde.fr
- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault
04 67 67 41 15, www.frandonnee34.fr
Antenne de Béziers : 06 95 57 62 43



Itinéraire aménagé par les communes d'Agde et de Vias avec l'appui technique de la FF Randonnée Hérault et le soutien du Conseil Départemental de l'Hérault. Le nom Fiche Rando Hérault est une marque déposée ; nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Hérault.

Fiche rando

Hérault
Le Languedoc

Le tour des Verdisses
Agde
PAYS DE THAU ET DE PÉZENAS

12,5 km

MOYEN / 3H30

Labellisé
FF Randonnée 34

Notre référence : CQ 287 – 23 septembre 2021

G 01/09/21 : Certains particuliers s'opposent aux employés municipaux ou de l'agglomération lors de certaines interventions ou travaux devant chez eux. Pourrait-on leur signifier officiellement à posteriori que ce comportement n'est pas admissible. C'est le cas de M. Hilt, propriétaire du N° **35 Chemin de la charrue** qui a interdit à plusieurs reprises aux employés de l'agglomération, de débroussailler les bords du chemin devant sa propriété. Il s'en suit dans ce cas là d'une nuisance visuelle dans une zone touristique et en été d'un risque d'incendie avec des herbes hautes.

Réponse :

Les services ont reçu pour consigne de traiter tous les espaces. Monsieur HILT ne sera pas un cas particulier.

G 02/09/21 : Impasse de Baluffe : où en sont les négociations pour élargir le virage ? Il faudrait mettre en place une signalisation d'interdiction de stationner à cet endroit déjà très étroit.

Réponse :

Un courrier a été adressé à la copropriété de la parcelle cadastrée section MC numéro 0266.

Pour la parcelle cadastrée section MC numéro 0098, la propriétaire est décédée, nos services recherchent le(s) héritier(s).

Le panneau sera installé en attendant.

G 03/09/21 : L'apparition d'un nouveau prélèvement d'intercommunalité dans l'avis de **taxes foncières 2021** que nous venons de recevoir. De notre point de vue, l'intercommunalité, quand on n'en perçoit pas le plus en termes de retombées pour

les habitants, ne devrait avoir pour seul objectif que de faire jouer les synergies entre communes et donc de faire baisser les coûts de fonctionnement et non le contraire . Autrement dit, si l'intercommunalité ne sert qu'à rajouter une couche au mille feuilles de l'administration française (qui est pourtant déjà une championne mondiale en la matière, comme l'atteste son coût); comment ne pas en être choqué ?

Réponse :

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est avant tout une intercommunalité, une synergie entre territoires, entre communes qui permet de faire jouer une certaine solidarité. Des services sont rendus sur les petites communes avec des moyens qu'elles ne pourraient pas acquérir. Beaucoup de services sont mutualisés. Cette taxe supplémentaire permet ce genre d'actions et permet aussi de palier aux dotations de l'état qui ont été supprimées. L'état transfère des compétences sans en donner les moyens.

G 04/09/21 : Quel usage compte réserver la Ville aux réservations d'enfouissement des **lignes aériennes** créées (par exemple chemin des Abreuvoirs lors de l'installation du tout à l'égout il y a près de 10 ans). Réservations toujours inutilisées, alors même que les lignes aériennes viennent tout récemment d'être surchargées davantage par l'installation de la fibre ?

Réponse :

Ces fourreaux sont posés par anticipation lors des travaux. En revanche, les travaux d'enfouissement des réseaux se font au travers d'un programme de travaux validés par Hérault Energies et ENEDIS car ils les financent.

G05/09/21 : Les habitants de l'impasse **Paul Gaillard et Chemin du Perdigal** à qui a été rapportée votre réponse du 12 août (G25/02/21) ont réagi :

- Concernant les compteurs d'eau, et les travaux des conduites d'eau jusque chez les habitants du fond de l'impasse, ces derniers s'étonnent de la réponse de la mairie, car, expliquent-ils, les travaux étaient en cours lorsque le chantier a été arrêté manu militari, par l'un des riverains. A partir du 9 de l'impasse Paul Gaillard, les travaux ont été arrêtés. Ils voudraient en connaître la raison précise.

Réponse :

Les travaux d'adduction d'eau ont été interrompus par une des propriétaires qui n'avait pas validé la cession du foncier à la ville. Ils seront finalisés début 2022. Nous disposons depuis peu de son accord.

- Les habitants du fond de l'impasse Paul Gaillard, à hauteur des n° 9, 10, 11 etc, souhaiteraient bénéficier d'un éclairage municipal.

Réponse :

Les travaux d'éclairage ne pourront être programmés que lorsque les travaux d'élargissement auront été réalisés.

- De façon générale, à propos de l'éclairage municipal, une remarque est faite : pourquoi ne pas investir dans un éclairage fonctionnant grâce à l'énergie solaire ?

Réponse :

La mise en place d'éclairage public fonctionnant à l'énergie solaire se réalise généralement lorsqu'il n'y a pas de réseaux électriques à proximité ; ce qui n'est pas le cas dans l'impasse Paul Gaillard.

- Demande d'avoir des racks à vélos sur le chemin du Perdigal qui mène à la plage, les vélos sont nombreux l'été et sont accrochés sur les grillages des riverains.

Réponse :

Ils seront positionnés avant la saison après fabrication en régie.

- Remarque générale : le quartier est sale, le ramassage des poubelles est parfois négligé, le chemin du Perdigal n'est pas nettoyé, ni l'impasse Paul Gaillard.

Réponse :

Nous avons transmise votre remarque au service de la société Nicollin.

- Inquiétude générale : de plus en plus d'inondations sont constatées, l'eau ne peut plus s'écouler parce que les fossés sont comblés, ou les rues goudronnées, ou les mares bouchées par des maçonneries. Les riverains demandent à la mairie de veiller à garder les espaces naturels du quartier, notamment les mares, ce sont ces espaces naturels qui assurent l'évacuation de l'eau de pluie.

Réponse :

Nous avons une veille sur ces espaces mais les incivilités sont croissantes, la police de l'urbanisme et les services y travaillent.

Il est bon de rajouter qu'il est interdit de combler les fossés cadastrés et toutes les nouvelles constructions sont assujetties à la mise en place de systèmes de rétentions et d'infiltrations à la parcelle.

Référence : CQ 289 – 21 octobre 2021

G01/10/21 : Front de mer, Grau d'Agde

Le pavé présente des fissures et des éclats. Réparation nécessaire avant dégradation. On devrait pouvoir activer la garantie « Dommage/Ouvrage » décennale.

Réponse :

La reprise sera programmée avec l'entreprise avant saison.

G02/10/21 : Virage dans impasse de Baluffe

Avec l'augmentation du trafic et l'étroitesse de la voie, la circulation est dangereuse.

Réponse :

Les services poseront les panneaux signalant le danger avec abaissement de vitesse à 30km/h.

G03/10/21 : Impasse de Bluffe

Revoir les lignes jaunes, en particulier dans le virage qui est dangereux

Réponse :

Une visite de terrain a été organisée avec Monsieur ESTEVE pour traiter cette demande.

G04/10/21 : Chemin de La Fenouillère

Faire contrôler par la police de l'environnement et police municipale l'utilisation illicite du domaine public et les dépôts sauvages.

Réponse :

Un exposé sera fait en deuxième partie sur le fonctionnement de la collecte des encombrants.

G05/10/21 : Nettoyage

A qui incombe le nettoyage des bas-côtés des rues et impasses devant les propriétés privées ?

Réponse :

Pour tout ce qui concerne le domaine public, il faut savoir que le débroussaillage dépend de la ville d'Agde (accotements, trottoirs), et que l'entretien des espaces verts existants des services de l'Agglomération.

G06/10/21 : Devant la criée

Peut-on connaître la date de modification de la voie douce à l'intersection de la rue Jean Jaurès

Réponse :

Elle a été modifiée durant le 1^{er} trimestre 2020.

G07/10/21 : Information au Comité

Porter à la connaissance du Comité les dispositions prises par la Mairie en cas d'inondation ou de submersion.

Réponse :

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit la conduite à tenir et les actions à engager en cas de crues ou de tout autre risque.

Pour anticiper et analyser les événements météorologiques, la ville dispose, via la CAHM, d'un abonnement au service Prédicit. Pour alerter et informer la population lors d'un événement, la commune a recours à un serveur d'appel et met en place un numéro vert pour renseigner la population.

Voici un lien afin de s'inscrire en cas d'alerte crue :

<https://www.ville-agde.fr/actualites/la-mairie/actualites/inscription-alerte-crue-du-fleuve-herault>

G08/10/21t : Carrefour chemin des Trières / Chemin des Abreuvoirs

Bien que l'emplacement des containers aient été déplacés (suite à notre demande) les usagers du N° 10 continuent de déposer les leur à l'ancien emplacement d'où la persistance du problème de visibilité. Pourrait-on leur faire un courrier pour qu'ils respectent le nouvel emplacement ?

Réponse :

Le changement du PDR a été effectué comme demandé et le propriétaire du n°10 a été contacté par téléphone. Il ne semblait pas être au courant de ce changement et va désormais s'y référer. Nous nous assurerons que notre appel est suivi d'effet.

G09/10/21 : Impasse Paul Gaillard / ancien Perdigal

1 – Cette impasse a été longtemps privée, mais la mairie a demandé aux propriétaires riverains de donner le terrain nécessaire à son élargissement, ce qui a été fait par tous. Tous ? non ! car un irréductible riverain, celui de l'entrée de l'impasse, refuse, encore et toujours de céder le terrain.

Et, de ce fait, l'impasse n'ayant pas été élargie, le numéro 10 ne peut pas rentrer en voiture chez lui, et se trouve contraint de se garer loin, ou bien à se caser dans un petit coin de l'impasse, ce qui n'est pas judicieux parce que justement, on voulait l'élargir pour laisser passer les pompiers (en cas).

Réponse :

Tous les actes ne sont pas encore pas passés.

2 - on m'a demandé des nouvelles pour l'adduction d'eau, mais j'ai prévenu que nous n'avions pas de réponse à ce jour. Les habitants concernés sont d'autant plus impatients que la propriétaire qui avait fait stopper les travaux en cours (voir l'épisode précédent)...a vendu ! et s'est engagée, au moment de la vente, à autoriser le passage permettant l'adduction jusqu'au bout de l'impasse.

Réponse :

Les travaux d'adduction d'eau interrompus par une des propriétaires seront finalisés début 2022. Nous disposons depuis peu de son accord.

3 - lors de la dernière réunion, il a été question d'inondation. On connaît les effets positifs du bétonnage sur le sujet. Or, justement, on m'informe qu'il est question de combler le fossé qui se jette dans une mare naturelle nommée le "trou du perdigal", pour y construire des sanitaires ou un local poubelle au camping du Perdigal. Les riverains redoutent les inondations qui s'en suivront. Peut-on connaître l'avis de la ville sur ce projet ?

Réponse :

Une autorisation a été demandée via une convention d'occupation temporaire du domaine public de **poser une buse** afin de réaliser une dalle dessus pour y poser des poubelles.

G10/10/21 : Tamarissière

Fréquemment mais surtout l'été, de fortes odeurs empestent le quartier du camping des canoës et des terrains environnements sur la route de la Tamarissière. Ces odeurs ont été plus importantes cet été ce qui a généré de multiples protestations. Une personne habitant dans ce secteur, Mme Teulié s'est rapprochée de la mairie qui l'a dirigée sur notre CDQ afin que nous examinions les raisons de son mécontentement.

Ce désagrément, certes moins important précédemment a été cette saison d'une intensité difficilement supportable. Pour l'avoir personnellement constaté, je pense qu'en cette période de pandémie, celui-ci pourrait engager la responsabilité de la collectivité.

Nous pensions jusqu' à aujourd'hui que cela provenait du rejet des eaux usées provenant du ranch et des habitations qui rejetaient leurs effluents dans les ruisseaux d'irrigation environnants sur le secteur des Verdisses. Il n'en est rien.

Avant de remonter cette demande à notre CDQ et pour mieux vous la présenter, nous avons souhaité l'étoffer par d'élémentaires explications. Nous nous sommes rapprochés pour cela de la Sté SUEZ et de Mme véronique SALGACE, qui connaît bien cette zone et qui de plus a été désignée en tant qu'élue comme interface avec les CDQ. Celle-ci nous a apporté la collaboration des techniciens de la collectivité responsables de la compétence assainissement. Les informations que nous avons recueillies, nous confirment que cela provient de la station de relevage

situé à cet endroit. Celle-ci recueille les eaux usées de Vias plage et de Vias ville. Le brassage de ces eaux dégage un gaz sulfureux nauséabond et persistant.

La résolution de ce problème à notre stade nous paraît très complexe car il doit prendre en compte plusieurs scénarii (ex importance du désagrément, résultat d'un traitement, investissements,....mais aussi la zone du PLU concernée).

Au vue de l'ensemble des éléments recueillis et qui vous sont présentés ci-dessus nous pensons que cette question n'est pas à traiter par le No vert mais doit être adressée directement à Mr FREY en charge des CDQ.

Réponse :

Nous avons été sollicités par M.Raluy et nous avons convenu d'un rendez-vous sur place le 18 Octobre 2021 avec Monsieur Oliver Archimbeau, Madame Salgas et Madame Teulié.

Le poste de relevage va être équipé en 2022 d'un système d'injection permettant de diminuer les naissances olfactives. Le phénomène ne se produit que lors de fortes chaleurs, nous serons donc prêt pour la saison 2022.

Nous avons laissé nos coordonnées aux riverains.

SECURITE

Luc LAROSE, Direction sécurité, a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité sur la saison estivale 2021.

- Domaine « Code de la route » : 7
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 19
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 8
- Domaine « Divers » : 51
- Domaine « Gestion Public Privé » : 9
- Domaine interpellation : 1
- Domaine « environnement » : 53

B) GRANDS TRAVAUX :

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

BILAN PROPRETE ET RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Comme partout en France, la Commune est confrontée au phénomène des dépôts sauvages, portant ainsi atteinte à la qualité de vie au quotidien.

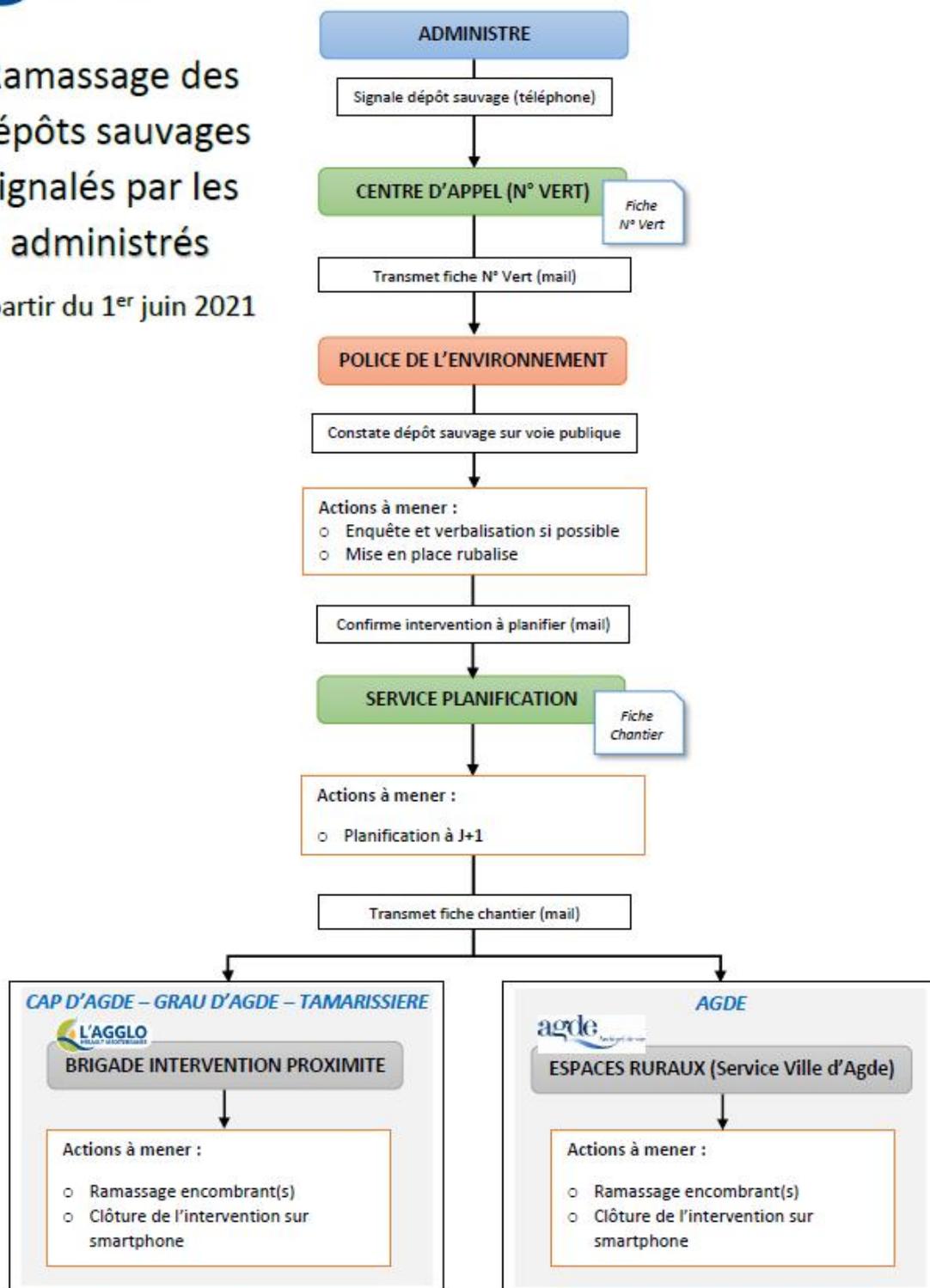
Sur la seule période du 1^{er} juin au 22 novembre 2021, cela représente 4265 interventions pour le ramassage des encombrants, toutes brigades confondues.

Depuis le 1^{er} juin dernier, pour éradiquer ce fléau, la Ville, le C.C.A.S, la CAHM et le Sictom s'unissent pour durcir les règles et mettre en place une nouvelle organisation des services sur le terrain.

- Tout dépôt sauvage sera assujetti à une contravention allant de 135 à 1 500 €.
- La Police de l'environnement (aidé par la vidéosurveillance) sera en charge d'identifier les contrevenants et les verbalisera.
- La brigade d'intervention de proximité en charge d'enlever les dépôts, procédera à l'enlèvement dans un délai de 24 / 48 h.

Seules les P.M.R pourront bénéficier d'une prestation d'enlèvement programmée directement à leur domicile par l'intermédiaire du C.C.A.S (décideur) et/ou en appelant le n° vert.

Ramassage des
dépôts sauvages
signalés par les
administrés
à partir du 1^{er} juin 2021

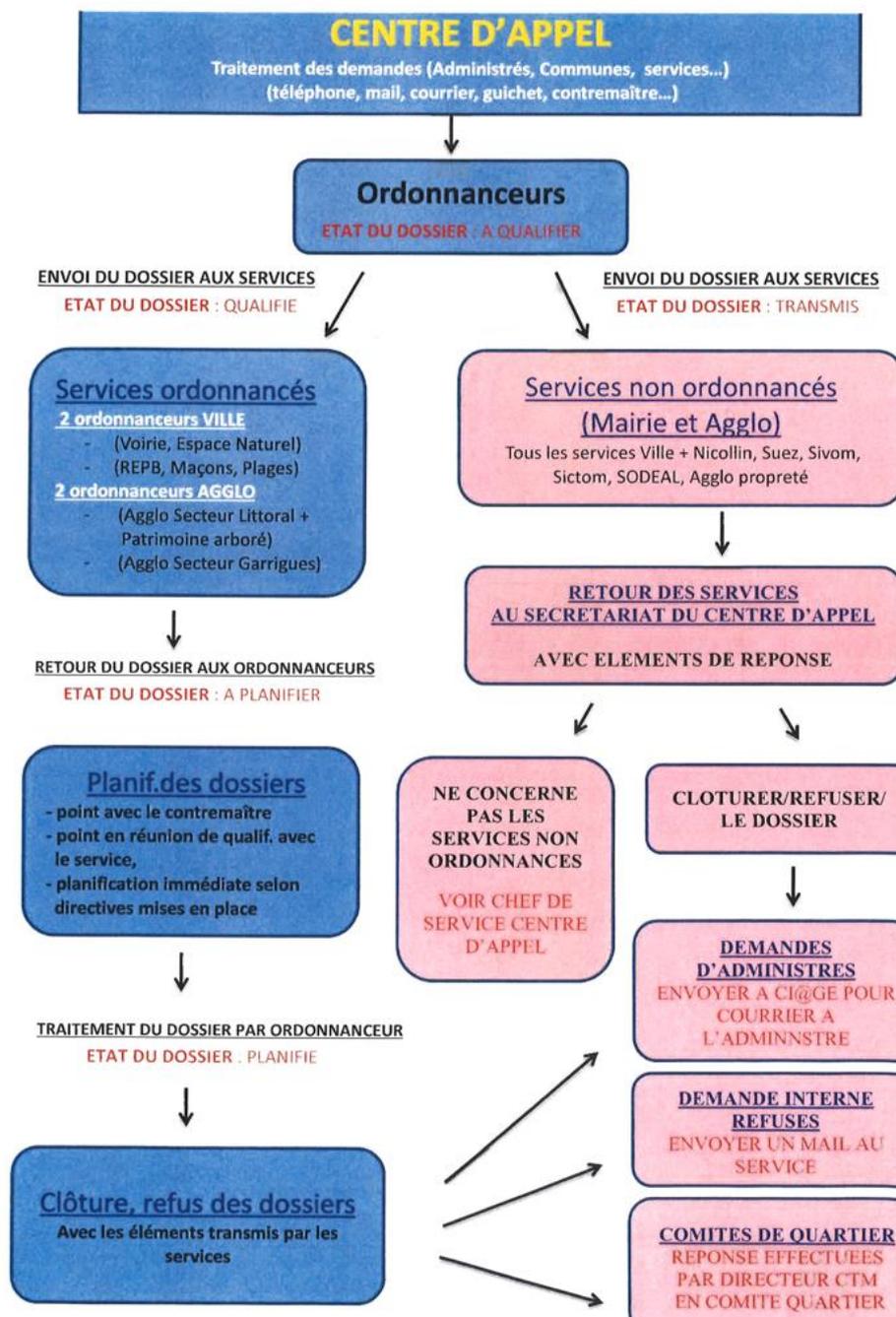


Laurent RUIZ, Directeur du Centre Technique Municipal

PRESENTATION N° VERT

L'intérêt de cette présentation est d'informer les nouveaux membres des Comités de Quartiers, sur le fonctionnement du N° Vert et la procédure d'ordonnancement des demandes.

A ce jour, 9 069 demandes ont été enregistrées par le numéro vert.



Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PISTES VTT – VERTES & PEDESTRES

Dans le but de proposer une activité vélo tous chemins sur la Commune, la Ville a balisé plusieurs parcours permettant la découverte de notre patrimoine naturel et d'encourager l'activité physique.

Après la définition du programme par les Élus (Laurence Mabelly et Thierry Villa), le BE Voirie a étudié les différents parcours avec le Service des Sports. La CAHM et la Fédération Française Cyclisme (F.F.C) ont également apporté leur appui technique et un logo spécifique a été conçu afin d'identifier les itinéraires.

Les études débutées en novembre 2020 par des échanges interservices sur leurs expérimentations ont abouti par une proposition de tracés permettant une mise en œuvre dès juin 2021. Un balisage et des panneaux de signalisation directionnelle ont été installés tout le long des parcours par la CAHM.

La Ville d'Agde en a profité pour renforcer la signalétique directionnelle cyclable sur l'ensemble de la commune. Des panneaux d'information ont été posés aux points de départ des circuits.

Le montant du balisage et de la signalétique s'élève à 11 760 € T.T.C pour la CAHM et 25 555 € T.T.C pour la Commune.

Il y a aujourd'hui 2 parcours ouverts au public : la Grande Boucle d'Agde, qui permet de traverser le Cœur de Ville, le Grau d'Agde et le Cœur de Station en passant par les berges de l'Hérault, le littoral, le Mt St-Loup et le Canal du Midi, et la Boucle Graulenne qui fait le tour du Grau d'Agde et du Mt St Martin en passant par la Planèze.

Un 3ème circuit est en préparation dans des espaces encore plus naturels que sur les parcours précédents et qui doit passer au cœur du Mt St Loup et du Mt St Martin, ainsi que par les falaises. Ce circuit est potentiellement labellisable par la F.F.C.

D'autres circuits viendront renforcer notre offre à destination des sportifs, des personnes voulant découvrir nos espaces naturels et aux scolaires.

CQ : (souhait de voir la signalisation renforcée des voies traversées)

Axel Canton, Directeur Service Foncier de la ville d'Agde,

Charlotte DUCROTOY, Direction de l'Agriculture productions et gestion de l'espace

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

Bilan P.A.E.N

Le service Domaniabilité, Espaces Naturels et Ruraux intervient depuis un peu plus d'un an sur le secteur de la zone du PAEN compris entre la ville d'Agde à l'Est, la ville de Vias à l'Ouest, le trait de côte au Sud et du canal du midi au Nord.

Le but est de redynamiser la zone d'un point de vue agricole autant que d'un point de vue faunistique et floral.

Aujourd'hui, plusieurs objectifs ont été atteints, notamment la création d'un îlot viticole, l'installation d'un troupeau de vaches Angus et l'aide au développement d'un apiculteur professionnel.

La présence d'un troupeau de chevaux va permettre à certains espaces en jachère d'être entretenus.

Un certain nombre de mazets vont être rénovés, par l'intermédiaire des chantiers PLIE, avec pour objectif de conserver le patrimoine agricole communal.

Il ne faut pas oublier que la zone du PAEN a pour vocation d'être un écrêteur de crues. A cet effet, une étude est en cours pour déterminer l'ensemble des fossés qui doivent être curés pour une meilleure maîtrise d'éventuelles inondations.

Plusieurs espaces ont été identifiés comme prioritaires pour la migration de certaines espèces d'oiseaux. Ils font l'objet d'une concertation avec les propriétaires afin de faciliter leur nidification et leur passage.

Dans le cadre de la protection et la valorisation de la zone des Verdisses, la Commune, en accord avec les autres partenaires publics (Département, Conservatoire, SAFER), a décidé le lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'expropriation doit permettre à la Commune d'acquérir 17 parcelles identifiées comme ne répondant pas aux caractéristiques de la zone (parcelles cabanisées, occupées pour des activités de loisirs, à l'abandon ...), cela représente environ 162 000 m² (env. 28 %) du périmètre global de la D.U.P (577 041 m²).

La Direction Aménagement Durable & Foncier est en charge actuellement de constituer le dossier pour identifier les parcelles à exproprier.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

JETEE DU GRAU – PROJET DE TRAVAUX

Au cours de l'hiver 2020 – 2021, il a été constaté que les blocs bétons installés au niveau du musoir de la jetée du Grau d'Agde avaient bougé et certains glissés.

Afin de vérifier cette déstabilisation des blocs, il a été réalisé, par un géomètre, cinq campagnes de mesures, notamment après chaque coup de mer, pour vérifier si les blocs avaient bougé ainsi que pour contrôler la verticalité du phare.

En parallèle à ces campagnes de mesures, il a été effectué deux plongées d'inspection (une par les agents de la Direction du Milieu Marin et une par entreprise) pour inspecter le pied de l'ouvrage et les éventuels désordres existants.

Il a été également procédé à la réalisation d'une étude géotechnique pour connaître la composition de l'ouvrage ainsi qu'une campagne de levés bathymétriques.

Avant la saison estivale, il a été réalisé des travaux de mise en place d'agrafes entre les différents blocs, des comblements des fissures et de mise en œuvre d'un béton de propreté.

Le montant de ces opérations de mise en sécurité s'élève à 43 000 € T.T.C.

En complément de ces premiers travaux, la ville a missionné un bureau d'études pour effectuer un dimensionnement des travaux à réaliser en deux phases : la première pour garantir un confortement provisoire du musoir et la seconde pour proposer une consolidation définitive de l'ensemble de l'ouvrage.

Le montant de ces deux phases de travaux est estimé à :

- Phase provisoire : 850 000 € TTC
- Phase définitive : 3 300 000 € TTC.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

ATTENUATEUR DE HOULE

Dans le cadre de la protection de la plage du Grau d'Agde, la communauté d'agglomération, compétente en matière de GEMAPI, souhaite inscrire ce projet dans une démarche innovante de protection du patrimoine culturel et environnemental.

L'analyse technique et financière des différentes solutions de protection a orienté la CAHM vers une solution innovante d'atténuateur de houle qui est constituée de différents modules rappelant les racines des palétuviers.

Cette solution innovante développée par la société SEABOOST, dénommée « PEGASE », a été lauréate de l'appel à projet Littoral 21 de la Région Occitanie.

Ce projet, présent sur aucune autre plage, doit, aujourd'hui, passer à la phase expérimentale et être installé dans le milieu naturel.

Cette phase expérimentale, mise en place de 40 à 50 pieux, sera conduite entre novembre 2021 et mai 2022, l'intégralité de cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la société SEABOOST pour un montant de 500 000 € HT.

A l'issue de cette phase expérimentale, la CAHM procédera à la poursuite de la mise en place de 120 à 150 pieux ainsi qu'à la réalisation d'un dragage de l'embouchure de l'Hérault (volume de 15 000 m³).

La mise en œuvre de ce dispositif immergé de protection de la plage ne générera pas d'impact visuel depuis la plage.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

La Ville d'Agde a été identifiée par l'Etat comme une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) dans la cadre du programme national France très haut débit. Cela signifie que des opérateurs privés ont exprimé leur intention de déployer le très haut débit sur la commune.

Le réseau très haut débit installé par l'opérateur retenu par l'Etat pour cet appel à projet correspond à un réseau mutualisé qui pourra être utilisé par l'ensemble des opérateurs.

L'état d'avancement, au 31 octobre 2021, du déploiement de la fibre par SFR-Ftth (opérateur retenu par l'Etat pour la mise en place du réseau mutualisé) est le suivant :

- Nombre total de prises à déployer : **51 093**
- Nombre de prises commercialisables : **46 176** soit 90,38 % du total de prises
- Nombre de prises en cours de déploiement : **241** soit 0,47 % du total de prises
- Nombre de prises en projet : **4 676** (dont 3 192 en copropriété) soit 9,15 % du total de prises
- Prises à déployer : nombre total de logements ou de locaux identifiés sur la commune et pouvant faire l'objet d'une offre fibre
- Prises commercialisables : prises raccordées pouvant bénéficier d'une offre de raccordement par un fournisseur d'accès
- Prises en cours de déploiement : travaux de raccordement en cours de réalisation
- Prises en projet : les travaux de raccordement ne sont pas encore programmés

Les quatre gros opérateurs du marché (Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free) proposent des offres commerciales de raccordement à la fibre.

Le suivi du déploiement de la fibre sur la commune est consultable sur le site internet développé par l'Autorité de régulation des communications et des Postes à l'adresse suivante : cartefibre.arcep.fr.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, A CANTON, L RUIZ, L LAROSE, J VIRANTIN (Nicollin), J LOPEZ (SICTOM), C DUCROTOY (AGGLO).

Représentants du comité de quartier :

Présents :

BENECH A, CAVAILLES J-P, DUPONT S, ESTEVE J, GALLOT P, HAIMART A, LEFRANC JL, MAHUL JP, MOTARD J, PACULL J, PRUNET J-C, RALUY R, SOULLIART F, SUAU R, VANRAET F.

Absents :

GOUNON JM, LABATUT A, LABATUT E, MEZERGUES M, MORINIERES F,